

Règlements applicables au forage

[Traduction]

LES AFFAIRES URBAINES

DEMANDE DE RESPECT DE L'ENGAGEMENT DU GOUVERNEMENT
RELATIF À L'AIDE FINANCIÈRE AUX TRANSPORTS URBAINS—
RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Bill Kempling (Halton-Wentworth): Monsieur l'Orateur, je prends la parole au sujet d'une affaire urgente aux termes de l'article 43 du Règlement. Étant donné le retrait des fonds fédéraux pour le service de banlieue à Milton, Oakville et Burlington, je propose, appuyé par le député de Hamilton-Ouest (M. Alexander):

● (1410)

Que la Chambre ordonne au gouvernement de remplir la promesse qu'il a faite pendant la campagne électorale de 1974 d'affecter 290 millions de dollars au transport urbain.

M. l'Orateur: La présentation d'une motion de ce genre aux termes de l'article 43 du Règlement nécessite le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LE NORD CANADIEN

PROPOSITION D'ÉTUDE AU COMITÉ DES RÈGLEMENTS RELATIFS
AU FORAGE POUR LE PÉTROLE ET LE GAZ DANS LE NORD—
RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Stuart Leggatt (New Westminster): Monsieur l'Orateur, je demande la parole en vertu des dispositions du même article du Règlement. Le ministère de l'Environnement a fait savoir qu'il doute sérieusement de l'efficacité des plans que la Dome Petroleum a mis au point pour nettoyer le pétrole qui s'est déversé dans la mer. Il n'est pas sûr que la fuite au puits foré à l'emplacement K-91 dans la mer de Beaufort ait été colmatée. Une véritable catastrophe écologique dans la région n'est pas impossible. En outre, la fuite, qu'on n'a pu colmater, aurait pu être évitée grâce à des mesures de contrôle plus sévères lors du forage. Je propose donc, appuyé par le député de Nanaimo-Cowichan-Les Îles (M. Douglas):

Que la Chambre renvoie au comité permanent des Affaires indiennes et du Nord canadien toute la question des dispositions applicables au forage et de leur application, des risques écologiques qu'entraîne l'insuffisance des techniques de nettoyage, avant de renouveler les permis de forage dans la mer de Beaufort.

M. l'Orateur: Conformément à l'article 43 du Règlement, cette motion ne peut être présentée sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

[Français]

LES PÊCHES

ON PROPOSE QUE LE GOUVERNEMENT SÉVISSÉ CONTRE LES
BATEAUX DE PÊCHE QUI AURAIENT ENFREINT L'ENTENTE
RELATIVE AUX 200 MILLES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU
RÈGLEMENT

M. Gilbert Rondeau (Shefford): Monsieur le président, en vertu de l'article 43 du Règlement, je demande le consente-

[M. l'Orateur.]

ment unanime de la Chambre pour discuter d'une question extrêmement urgente.

Dernièrement, 55 bateaux de pêche étrangers auraient enfreint les limites de pêche de 200 milles, et ils n'auraient pas respecté l'entente qui vient tout juste d'entrer en vigueur le 1^{er} janvier 1977. Je propose donc, appuyé par l'honorable député de Rimouski (M. Allard):

Qu'un comité de cette Chambre soit immédiatement convoqué pour étudier les procédures à prendre contre les propriétaires des bateaux de pêche qui auraient enfreint cette entente.

M. l'Orateur: La motion présentée en vertu de l'article 43 du Règlement requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Il n'y a pas consentement unanime; la motion ne peut donc pas être proposée.

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

LES TRANSPORTS

LE PROJET DE TRAIN DE BANLIEUE ENTRE MIRABEL ET
MONTRÉAL—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. J. H. Horner (Crowfoot): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre des Transports. Le gouvernement ayant fait part de son intention d'interrompre l'aide aux services des trains de banlieue, le ministre compte-t-il quand même donner suite à son projet de train de banlieue entre l'aéroport de Mirabel et la ville de Montréal?

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je dirai d'abord au député que je suis heureux de le voir de retour à la Chambre. Je tiens à ce qu'il sache qu'il m'a beaucoup manqué, même si je dois dire que je vais avoir du mal à répondre à sa question, la première partie étant inexacte et la seconde en quelque sorte hypothétique. En réalité, pour ce qui est des services de trains de banlieue, nous avons annoncé, il y a un an, un programme permanent d'aide à ce type de services.

M. Horner: En 1974.

M. Lang: Non, l'aide de 100 millions de dollars, sur une période de quatre ou cinq ans, a été annoncée il y a un an. Nous nous sommes entretenus avec les provinces à ce sujet et sur d'autres programmes concernant le vaste domaine des transports urbains, afin d'essayer de trouver la meilleure manière de financer les programmes essentiels. A la suite de ces entretiens, le gouvernement prendra une décision et adoptera certaines mesures.